

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215905605-20240405-D5CM05042024-DE



Ville de Seclin

# Budget primitif

Exercice 2024

Conseil Municipal du 5 avril 2024

## Introduction

Aux termes de l'article L. 2311-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. » Voté chaque année au plus tard le 15 avril, ou le 30 avril pour les années de renouvellement du conseil municipal, le budget présente une double fonction :

- D'une part, il s'agit d'un acte juridique de prévision et d'autorisation financières, fixant l'estimation du montant des recettes à percevoir et le montant maximum de dépenses pouvant être réalisées ;
- D'autre part, il s'agit d'un acte politique, permettant la mise en œuvre du programme d'action de la majorité élue.

Le budget fait l'objet, dans les dix semaines précédant son examen, d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB). S'appuyant sur un rapport présenté par le Maire (ROB), ce débat permet de susciter une discussion au sein du conseil municipal sur les grands choix du budget à venir préalablement à son vote, ainsi que sur la stratégie pluriannuelle. Ce débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 23 février dernier.

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. » Après son vote, les crédits au titre du budget primitif (BP) sont susceptibles de connaître des ajustements en cours d'exercice, notamment dans le cadre de décisions modificatives (DM).

Comme évoqué dans le ROB, Les orientations budgétaires pour 2024 s'inscrivent dans :

- Un contexte économique mondial marqué par l'aggravation de la crise économique chinoise et une baisse de l'inflation à l'échelle planétaire (après une forte hausse sur l'année 2022) couplée à des taux d'intérêt élevés ;
- Un contexte environnemental préoccupant au regard des résultats mitigés de la COP 28 ;
- Un contexte de crise géopolitique majeure (Guerre en Ukraine, Conflit israélo-palestinien) entraînant des répercussions économiques importantes.

Dans ce cadre, la France traverse une crise énergétique sans précédent qui a entraîné une hausse spectaculaire du coût des fluides (gaz et électricité notamment) en 2022/2023. Celle-ci va se poursuivre en 2024 avec une hausse attendue de l'électricité de l'ordre de 10%. Les matières premières et les denrées alimentaires ont également connu des hausses de tarif substantielles, ce qui a fortement impacté le pouvoir d'achat des ménages mais aussi le budget des communes (le panier du Maire est, en effet, davantage composé de ces produits ayant connu de fortes hausses).

L'année 2024 débute, par ailleurs, par de nombreux soubresauts sur le plan social (manifestations des agriculteurs, mouvements de grève interprofessionnels). Ces derniers sont liés à une économie française qui plonge dans le rouge (baisse du PIB, croissance lente, chômage en hausse).

Sur un plan purement local, la ville a commandité un audit sur son patrimoine immobilier qui a débouché sur un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique. Celui-ci met en exergue la nécessité de réhabiliter progressivement et de manière urgente le patrimoine de la commune pour un montant prévisionnel qui dépasse allègrement les 30 millions d'euros, du fait d'un défaut d'entretien majeur sur les dernières décennies.

Si l'on se compare aux communes de la même strate, il apparaît également que Seclin dispose d'une masse salariale près de 1 fois et demi plus importante que la normale.

Tout cela concourt à la nécessité de prévoir un budget de combat afin de maintenir notre épargne brute au niveau atteint en 2023 (6,9%). A cet égard, il convient de se féliciter de la trajectoire de l'épargne brute de la commune puisque celle-ci atteignait 4,6% en 2022.

Ainsi, un effort devra être consenti pour optimiser nos recettes de fonctionnement face à des dépenses incompressibles qui augmentent mécaniquement et ce, sans toucher à la fiscalité locale, conformément aux engagements pris par la nouvelle équipe municipale. Cela passera par une évolution des tarifs des produits des services dans un souci de progressivité et de justice sociale. Les dépenses de fonctionnement vont également être rationalisées pour éviter qu'elles ne dépassent nos recettes. De manière complémentaire, au regard de la capacité de désendettement de la commune qui reste satisfaisante, un emprunt de 2 M€ devra être souscrit pour permettre de financer les investissements déjà lancés.

Dans le respect de ces orientations, les priorités politiques suivantes ont été fixées pour 2024:

#### **Pérenniser la dimension sociale dans l'ensemble des politiques publiques menées :**

- Maintenir une tarification basse et juste tout en veillant à l'équilibre financier pour la commune. Sanctuariser les premières tranches dans les évolutions tarifaires et identifier de nouvelles tranches au-delà du QF 1200 pour renforcer l'équité de traitement et la justice sociale ;
- A partir du constat établi dans le cadre du SDIE, entretenir et rénover le patrimoine immobilier pour garantir un service public de qualité et sans risques ;
- Maintenir l'organisation d'évènements populaires favorisant l'inclusion de tous les publics et le dépassement de soi, le tout en développant de nouveaux concepts (chasse aux œufs de Pâques, événementiel dédié à Halloween, multiples évènements en lien avec les Jeux olympiques de Paris 2024, ...)
- Poursuivre l'accompagnement auprès des 16-25 ans afin de les accompagner dans un parcours vers l'autonomie intégrant la poursuite de la bourse au permis ;
- Proposer des activités variées et qualitatives aux enfants de la commune ;
- Diversifier les animations proposées aux seniors pour les maintenir en activité sociale le plus longtemps possible et lutter contre l'isolement ;
- Faire de nos jeunes des « passeurs de mémoire », multiplier les instants commémoratifs et les voyages de mémoire pour renforcer le lien intergénérationnel et « faire » société ;
- Développer l'accès à la culture et au sport pour tous (en surfant sur la dynamique olympique), diversifier l'offre culturelle (ex : Seclin fait son Avignon, fête de la musique renouvelée) et développer la médiation culturelle pour aller vers les publics cibles ;

- Faire connaître et vivre le nouvel espace de vie sociale dénommé « Diver'cité », véritable maison des habitants permettant de renforcer le lien social pour tous les quartiers ;
- Lutter contre les violences intra-familiales par l'action en réseau et la mise à disposition d'un logement d'urgence et le partenariat avec les organismes clés permettant un accompagnement sous une approche globale des victimes (logement, emploi, accès à un avocat, ...)
- Renforcer les actions menées autour de la parentalité ;
- Renforcer l'offre de services présente dans le 2<sup>ème</sup> « France services » du département ;
- Protéger les habitants par la remise en état du poste de police municipale et le renforcement du dispositif de vidéoprotection ;
- Soutenir et accompagner le tissu associatif seclinois qui renforce le lien social au sein de la commune ;
- Développer l'investissement de chacun au service de sa commune.

### **Développer l'attractivité de la commune :**

- Développer et dynamiser le commerce de centre-ville par l'organisation d'évènements sportifs et culturels récurrents en cœur de ville assurant des retombées économiques pour les commerçants et artisans (Route du Louvre, Marché de Noël, Foulées Collégiales, Fête des Harengs, Fête Nationale, marchés artisanaux, ...)
- Renforcer l'attractivité du Parc de la Ramie en le métamorphosant progressivement en lieu de convivialité et de rencontre durant la période estivale ;
- Favoriser la mobilité des seclinois (renforcer le réseau cyclable et lutter contre les discontinuités cyclables, mise à disposition expérimentale de trottinettes électriques, étude mobilité, travail avec la Mel et la Région sur les alternatives au tramway,...)
- Embellir tous les quartiers de la ville : début de la réhabilitation de la Mouchonnière, nouvel espace de jeux à Burgault, etc...

### **Façonner une ville durable**

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Diversifier les aides à la rénovation énergétique de l'habitat ;
- Favoriser les mobilités douces et les sécuriser ;
- Poursuivre le développement de la nature en ville dans tous les quartiers (plantations de forêts urbaines, dispositif « Un arbre, Une naissance ») ;
- Rénover le patrimoine immobilier communal dans une démarche vertueuse inscrite dans l'anticipation du décret tertiaire ;
- Poursuivre la modernisation de l'éclairage public et le verdissement de la flotte automobile de la commune.

### **Améliorer le Seclin du quotidien :**

- Aménager et sécuriser les deux entrées de ville Nord et Sud afin de créer une véritable identité seclinoise intégrant l'axe Hentgès/Bouvry (« Seclin, ma ville ») ;
- Aménager la voie, favoriser le stationnement et le sécuriser ;
- Améliorer le cadre de vie (poursuite de la réalisation de la clôture donnant sur le complexe Durot, aménagement des entrées de villes, oriflammes et fanions, sculptures dans la ville, ...) ;
- Déployer des panneaux d'information numérique sur le territoire communal pour faciliter l'accès à l'information pour tous.

### **Bâtir le Seclin de demain :**

- Fouilles archéologiques et début des travaux de la salle de spectacle intégrant les orientations stratégiques de développement durable REV3 niveau 3, permettant d'accueillir tout type de spectacles (concerts, musique classique, théâtre, danse et projections de films), une résidence d'artistes et une micro-folie ;
- Rénovation du Pavillon des Expositions avec une livraison au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ;
- Cénotaphe : travaux sécuritaires, de rénovation et d'embellissement incluant le hall de condoléances qui débutera fin 2024 et qui permettra le développement de sa mise en tourisme (en lien avec l'Office de Tourisme) ;
- Poursuivre le Marché Public Global de Performance énergétique, devant permettre de réaliser des économies d'énergie à hauteur de 76 % à partir de 2026 ;
- Renforcer la vidéoprotection pour concourir à la sécurité des biens et des personnes ;
- Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier énergétique (SDIE), étude visant à définir la stratégie immobilière afin d'identifier et de prioriser les grands travaux nécessaires à la rénovation et à la mise aux normes du patrimoine communal ;
- Accompagner le projet de réhabilitation de la Mouchonnière en lien avec LMH et coconstruire les espaces de vie avec les habitants.

### **Renforcer la culture de la recette :**

- Actionner tous les leviers et partenariats (Etat, MEL, Département, Région, Europe, Mécènes...) permettant la mise en œuvre effective des grands projets. S'inscrire dans les réseaux pertinents permettant d'être identifiée et accompagnée techniquement et financièrement.

.....

Ce rapport de présentation du budget primitif permet de décliner, concrètement, les actions et projets qui seront mis en œuvre en 2024 et d'en préciser les contours sur le plan financier.



## 1. Présentation des grands équilibres

En synthèse, l'équilibre général du BP 2024 est bâti dans le respect des orientations suivantes :

1. Maîtriser notre section de fonctionnement ;
2. Poursuivre les grands projets d'investissement du mandat déjà lancés en veillant à limiter la part communale.

### 1.1. Maitriser notre section de fonctionnement

Dans un contexte géo-politique et économique impactant durablement l'équilibre financier des collectivités et au regard du caractère structurellement élevé des charges à caractère général et des dépenses de personnel au sein de notre commune, Le BP 2024 peut être considéré comme un budget de combat. Il s'agit de limiter au maximum l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de compenser la baisse des recettes liée à la diminution des aides exceptionnelles de l'Etat (problématique du filet de sécurité lié aux dépenses d'énergie dont Seclin ne sera pas bénéficiaire en 2024).

Pour ce faire, plusieurs leviers sont actionnés :

- Compenser la perte de recettes provenant de l'Etat par une hausse du produit de la tarification des services ;
- Rationaliser les dépenses de fonctionnement par la poursuite des efforts entrepris en matière de rigueur budgétaire.

#### 1.1.1. Des recettes de fonctionnement en baisse et maintenues à flots, sans augmentation des taux de fiscalité, par une hausse du produit de la tarification des services

S'élevant à 22 361 K€ au compte administratif (CA) 2023, la projection de recettes réelles pour 2024 s'établit à 21 911 K€ soit une baisse de 450 K€.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Atténuations de charge (chapitre 013)	124	108	135	100	60	86
Produits des services (chapitre 70)	792	986	1091	1400	1303	1504
Impôts et taxes (chapitre 73)	16064	15985	16327	17019	17390	17263
Dotations	1840	1875	2586	2734	3242	2741
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	104	51	168	160	263	288
Produits financiers (chapitre 76)	0	1	1	1	1	1
Produits exceptionnels (chapitre 77)	303	102	233	50	9	8
Reprises sur provisions (chapitre 78 mouvements réels)	0	19	0	0	93	20
<b>TOTAL</b>	<b>19227</b>	<b>19127</b>	<b>20541</b>	<b>21464</b>	<b>22361</b>	<b>21911</b>

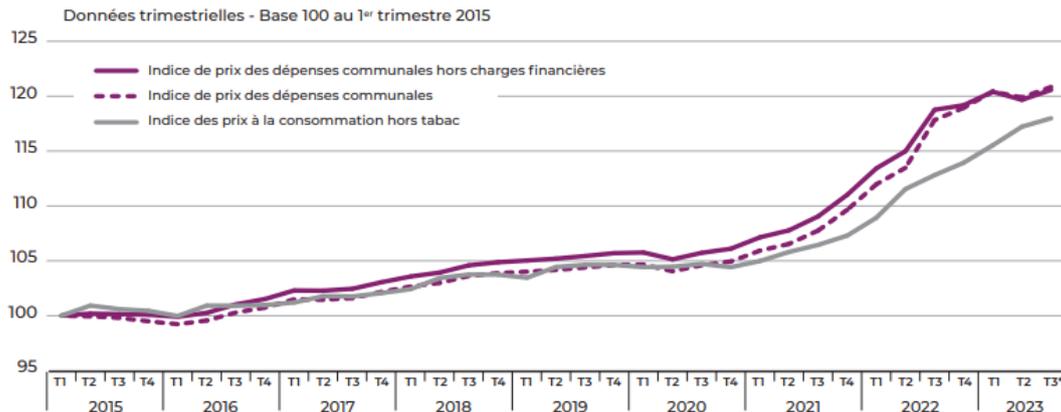
- **Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses**

Les produits des services du domaine et ventes diverses, intégrant en particulier la tarification des services publics, sont estimés en 2024 à 1 504 K€, soit une progression de 177 K€ par rapport au CA 2023 (1 303 K€). Cette augmentation est portée par l'indexation des tarifs sur l'inflation<sup>1</sup> (3,9% en 2024) et l'augmentation des tarifs de 20% imposée par des recettes de fonctionnement en forte baisse (absence de filet de sécurité en 2024, TLPE à son rythme de croisière, perception THRS revue à la baisse) et des dépenses de fonctionnement en hausse constante (panier du Maire en forte augmentation, dépenses de personnel affectées par les décisions nationales non compensées, nécessaire effort à porter sur l'entretien et la maintenance des bâtiments au regard du patrimoine vétuste laissé en héritage à la municipalité). A titre d'information, l'indice de prix des dépenses communales a évolué de la façon suivante :

---

<sup>1</sup> L'inflation retenue est, par analogie avec la formule légale appliquée pour la révision des bases fiscales, l'inflation française annuelle en glissement de novembre N-1. Elle est appréciée selon la définition harmonisée à l'échelle européenne, dite « indice des prix à la consommation harmonisé » (IPCH).

## Indice de prix des dépenses communales



\* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.  
Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

### • Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont attendus en 2024 à hauteur de 17 263K€, soit une baisse de 127 K€ K€/CA 2023.

Cette diminution s'explique :

- Par une baisse du produit de la TLPE : 480K€ (au lieu de 599K€ au CA 2023). Le produit 2023 a été exceptionnellement élevé car un rattrapage s'est opéré par rapport à l'année antérieure (2022). Le produit de la TLPE va désormais atteindre son rythme de croisière.
- Par la perception d'un niveau de THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) exceptionnellement et indûment élevé (119 K€ en 2023 contre 58K€ en 2022 et un produit espéré de 58K€ en 2024). Ainsi, les contribuables ont utilisé pour la première fois le service « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI) afin d'effectuer leur déclaration pour la THRS et la THLV 2023. Une variation importante des bases a parfois pu être constatée dans les états fiscaux définitifs, à la hausse comme à la baisse. En découlent des montants de dégrèvements importants pour l'année 2023 en raison d'impositions à tort. Néanmoins, le produit reversé serait réputé acquis définitivement au titre de 2023. Ainsi, les collectivités ne connaîtront pas de variation ultérieure du produit reçu. En revanche, il est préconisé de ne pas budgéter pour 2024, le niveau d'imposition perçu en 2023.

Pour le reste, de façon générale, par l'ajustement des autres recettes selon les niveaux d'exécution antérieurs ou, s'agissant des concours de la Métropole Européenne de Lille, selon les montants prévisionnels notifiés, constants depuis plusieurs années :

- Concours financiers de la MEL :
  - o Attribution de compensation : 7 200 K€ ;
  - o Dotation de solidarité communautaire (DSC) : 365 K€ ;
  - o Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 137 K€, la commune n'étant pas contributrice au fonds ;
- Taxe sur les pylônes électriques : 63 K€ ;
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 336 K€ ;

- Taxes additionnelles aux droits de mutation : 500 K€.

- **Chapitre 74 – Dotations et participations**

Les dotations et participations sont attendues à hauteur 2 741 K€, en diminution de 501 K€ par rapport au CA 2023. Cela est dû comme évoqué précédemment à la non-perception en 2024 du filet de sécurité (- 665 K€/CA 2023).

Et pourtant d'autres dotations sont en augmentation :

- La DGF est abondée de 320 M€ dans le cadre de la LFI 2024. Au sein de cette augmentation, seuls 140 M€ sont fléchés vers la dotation de solidarité urbaine (DSU), seule part de la DGF dont bénéficie la commune. Dans ce cadre, la ville devrait, en tout état de cause, voir sa DSU augmenter. Elle devrait atteindre 434K€ (+16 K€/CA 2023) ;
- La compensation TFB locaux industriels (compensation d'exonération de fiscalité en particulier pour la taxe d'habitation) est attendue à hauteur de 874K€ (+ 33K€/ CA 2023) ;
- Les subventions attendues de la part des partenaires, sont, à ce stade, projetées en 2024 à 1 255K€. Cela intègre l'augmentation de la dotation de la MEL pour les entrées scolaires de la piscine (+ 40K€/ CA 2023) et les 16K€ espérés, de la part de la Région, pour la fête des Harengs.

Pour l'essentiel, les autres recettes de dotations et participations intègrent :

- Les dotations de l'Etat pour les titres sécurisés et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Pour 2024, les dotations INSEE s'élèveront à 2 K€ et la dotation pour les titres sécurisés à 53 K€ ;
- La participation des communes membres au titre du réseau de lecture s'élèvera à 16 K€ ;
- La part « fonctionnement » du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), est estimé à 35 K€, soit en hausse de 7K€ par rapport au réalisé prévisionnel en 2023 (28 K€).

Les autres recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

- Atténuations de charge (chapitre 013), correspondant en particulier aux remboursements sur rémunération du personnel suite notamment à des arrêts maladie : 86 K€ (contre 60K€ au CA 2023) ;
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75), correspondant pour la commune aux seuls revenus des immeubles, stables par rapport au CA 2023 à 278 K€ ;
- Produits exceptionnels (8 K€).

#### 1.1.2. Des dépenses de fonctionnement davantage maîtrisées

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 21 201 K€, soit une augmentation mesurée de 594 K€ par rapport au CA 2023.

Charges à caractère général (011)	4073	3916	5376	5844	5575	5998
Charges de personnel (012)	12484	12251	12898	13400	13474	13803
Autres charges de gestion courante (65)	1188	1285	1140	1371	1431	1373
Charges financières (66)	36	24	32	120	107	115
Charges exceptionnelles (67)	107	124	122	25	21	10
Dotation aux amortissements (68)	0	100	20	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17888</b>	<b>17700</b>	<b>19588</b>	<b>20760</b>	<b>20608</b>	<b>21299</b>

Présentées de façon détaillée dans la partie thématique du rapport, leur évolution intègre deux paramètres extérieurs importants, s'imposant à la collectivité :

- Le maintien à un coût élevé des dépenses de fluides (1,5 M€ estimés en 2024) même si les négociations menées pour bloquer les tarifs vont nous permettre de contenir le budget « fluides », au chapitre 011 ;
- Les mesures en matière de ressources humaines (augmentation du point d'indice et du SMIC sur une année pleine, majoration de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires, augmentation des cotisations patronales CNRACL, etc.) non compensées par l'Etat, au chapitre 012.

### 1.1.3. La restauration progressive du niveau d'épargne

Le CA 2023 permet d'afficher une épargne brute prévisionnelle de 1 753 K€, soit un taux d'épargne de 7,8 %.

Le BP 24 ne peut afficher un résultat prévisionnel à ce niveau car la commune ne bénéficiera pas de filet de sécurité en 2024 (soit un manque à gagner de 665 K€). Néanmoins, nous devrions atteindre une épargne brute de l'ordre de 722 K€ minimum grâce à la rigueur budgétaire mise en place.

## 1.2. **La poursuite des grands projets d'investissement du mandat, favorisés par la mobilisation accrue des financements extérieurs et la souscription d'un emprunt complémentaire**

Couplée à la restauration de la capacité de la ville à s'autofinancer, la mobilisation accrue, dans une logique de la culture de la recette, des financements extérieurs doit permettre la poursuite des grands projets d'investissement du mandat déjà lancés, tout en maintenant un niveau d'endettement sain.

### 1.2.1. La mobilisation accrue des financements extérieurs, dans une logique de culture de la recette

Comme évoqué en 2023, La commune s'est engagée dans un véritable partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales : MEL, Département, Région (dont les fonds européens) et l'Etat en allant à leur rencontre présenter la stratégie communale à l'échelle du mandat et les grands projets à co-financer.

Les différents dossiers/projets sont ainsi travaillés de concert avec les différents techniciens pour intégrer les cadres d'interventions de ces collectivités territoriales partenaires. Par ailleurs, au regard du contexte économique (augmentation des dépenses liées à la crise), des dotations qui stagnent ; la commune poursuit son orientation visant à mobiliser le mécénat du monde économique présent sur la commune (grands groupes/enseignes présents au niveau d'UNEXPO, de la Zone Industrielle et auprès des commerçants et artisans de l'UCASS).

Au titre de 2024, les subventions d'équipement sont attendues à hauteur de 1 847 K€.

### 1.2.2. La poursuite des grands projets d'investissement du mandat

Les dépenses d'équipement<sup>2</sup> s'élèvent en 2023 à 5 200 K€ (auxquelles on ajoute 912 K€ de reports).

Les principaux projets d'investissement mis en œuvre en 2024 sont présentés dans la partie thématique du rapport<sup>3</sup>. Il s'agit en l'occurrence de poursuivre les projets déjà lancés (éclairage public, pavillon des expositions, salle de spectacle, cénotaphe).

### 1.2.3. La nécessité de souscrire un emprunt complémentaire pour financer les investissements sans mettre en péril l'endettement sain de la commune

Au terme de l'exercice 2023, la commune dispose d'un niveau d'endettement sain.

S'élevant à 4,84 M€, le stock de dette de la commune au 12 février 2024 est constitué de trois emprunts,

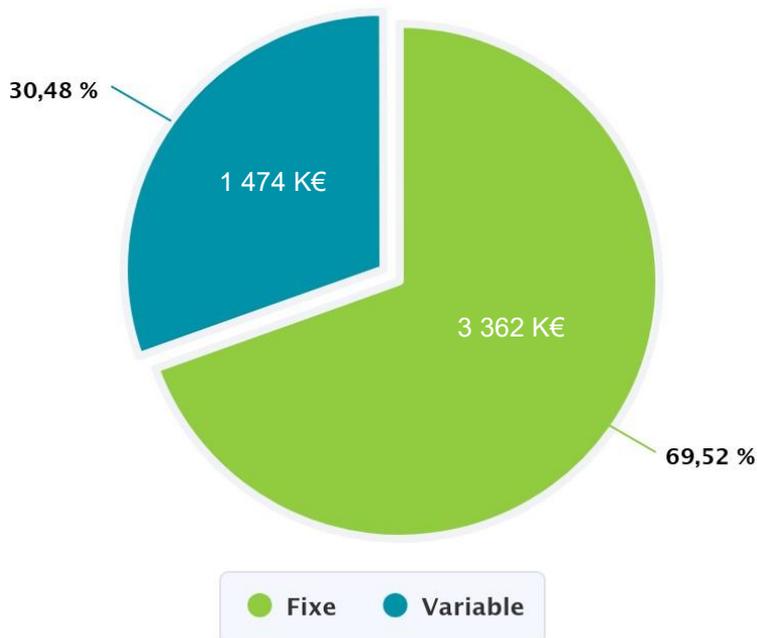
Il est :

- Sécurisé : la dette est indexée sur taux fixe à 70 % et sur taux variable à 30 %.

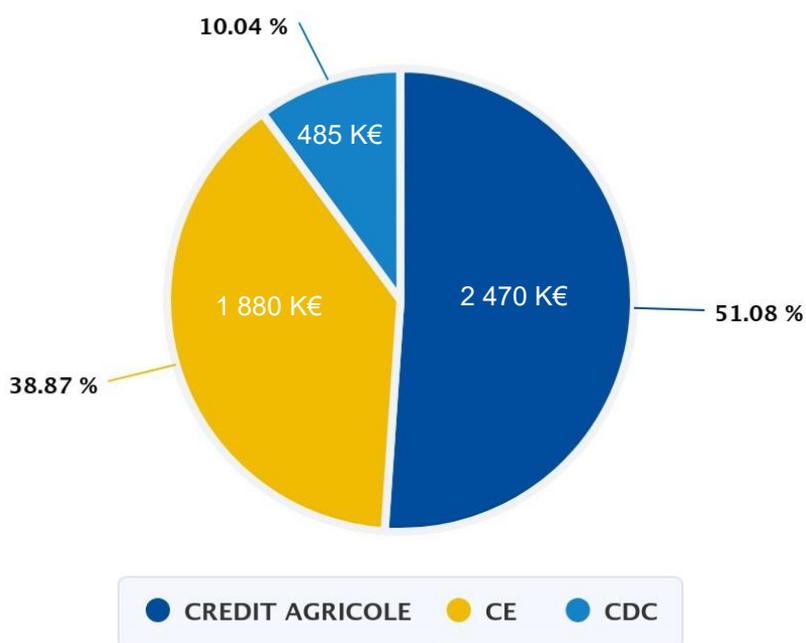
---

<sup>2</sup> Les dépenses d'équipement correspondent aux dépenses réelles d'investissement hors remboursement en capital de la dette (études liées à des projets, travaux, achat de matériels, subventions finançant des projets d'investissement, etc.).

<sup>3</sup> Voir 2.



- Diversifié : Suite à l'emprunt réalisé pour 2 M€ auprès de la Caisse d'Épargne en 2022 et la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 486 K€, l'encours se répartit entre cette dernière à 10 %, la Caisse d'Épargne à 39% et le Crédit Agricole à 51 %.



Un nouvel emprunt a été conclu avec la Caisse des dépôts en 2023 selon le dispositif « Intracting » pour financer le plan de rénovation de l'éclairage public.

Solution de financement innovante, cet outil permet, avec ici un taux fixe de 0,25 % particulièrement intéressant (obtenu par l'anticipation du besoin dans un contexte de hausse générale), de bénéficier d'avances remboursables pour mettre en œuvre des actions de

performances énergétiques avec retour sur investissement rapide, les économies ainsi réalisées ayant vocation à être réinvesties dans d'autres actions potentiellement plus importantes.

En 2024, la 2<sup>ème</sup> levée de fonds correspondant à cet emprunt sera réalisée pour un montant de 242 910 €.

Un emprunt complémentaire de 2 M€ sera souscrit afin de financer les investissements en cours qui entraînent un pic d'investissement sur les années 2024 et 2025. Par ailleurs, la remise en état du patrimoine communal nécessite également de dégager des marges de manœuvre.

Par ailleurs, le SDIE évoque des bâtiments à céder qu'il conviendra de prioriser pour lancer les ventes au plus tôt.

## 2. Présentation thématique par politique publique

La présentation se décline par pôle :

- Patrimoine, Aménagement et Services techniques ;
- Parcours éducatif ;
- Action Sociale et Services à la Population ;
- Rayonnement et Communication ;
- Fonctions supports et assemblée délibérante.

Dans une logique de gestion transversale, les politiques suivantes assurent la centralisation des opérations, en dépenses comme en recettes, menées par la municipalité :

- Patrimoine, Aménagement et Services Techniques : notamment, ensemble des travaux et opérations d'aménagement (entretien des bâtiments, y compris culturels, sportifs et culturels), gestion des dépenses d'énergie, gestion de la flotte automobile, propreté urbaine, espaces verts, ... ;
- Fonctions supports et Assemblée délibérante, notamment :
  - o Administration générale (fournitures et mobiliers administratifs, etc.) ;
  - o Ressources humaines (masse salariale globale) ;
  - o Systèmes d'information (gestion de l'ensemble du parc informatique et téléphonique, y compris frais d'abonnement et logiciels).

### 2.1. Patrimoine, Aménagement et Services Techniques

La politique Patrimoine, Aménagement et Services techniques rassemble les délégations politiques suivantes :

- **Développement Durable et Transition Énergétique ;**
- **Urbanisme, Mobilité, Travaux et Qualité de l'Espace Public ;**
- **Dynamisme Économique et Commercial.**

Elle est mise en œuvre administrativement sous la responsabilité du pôle Patrimoine, Aménagement et Services techniques (PAST), composé de 44 agents.

Le projet municipal, pour cette politique, se décline selon **deux grands axes** :

- D'une part, le « **Seclin de demain** », visant à assurer, en cohérence, l'aménagement du territoire communal, de l'amont des projets (stratégie, conception, partenariats) à l'aval (instruction, archéologie/patrimoine, réalisation des projets, exploitation) ;
- D'autre part, le « **Seclin du quotidien** », visant à entretenir et améliorer le cadre de vie et le patrimoine (sécurité, établissements recevant du public, propreté urbaine, éclairage public, espaces verts, et de la voirie via la MEL propriétaire).

En complément des délégations politiques, le pôle PAST est également un pôle support, au bénéfique, dans une logique de gestion transversale, de l'ensemble des directions de la commune. Dans ce cadre, il porte financièrement les dépenses relatives à :

- L'entretien courant et le gros entretien-renouvellement (GER) du patrimoine immobilier (bâtiments administratifs, scolaires, sportifs, etc.) ;
- La gestion des énergies (gaz, eau et électricité) ;
- La fourniture de petit équipement, avec un magasin ;
- La gestion de la flotte automobile.

Afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action municipale, la construction du budget Patrimoine, Aménagement et Services Techniques est bâtie autour d'un équilibre entre le « Seclin de demain » (projets) et le « Seclin du quotidien » (cadre de vie et patrimoine).

Selon cet objectif, des enveloppes globales cibles, définies selon les plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement, ont été arrêtées pour 2023, puis déclinées par projets ou thématiques. Elles sont présentées dans le tableau suivant (hors reports) :

K€	BP 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 403	32
Investissement	4 782	1 847

Il convient ici de relever que les inscriptions s'agissant de la politique Patrimoine, Aménagement et Services techniques ne sauraient être appréhendées de façon strictement annuelle. Elles doivent systématiquement, en particulier pour l'investissement, être rapprochées du projet de mandat ainsi que de la stratégie financière pluriannuelle, dans une logique de lissage de l'effort budgétaire.

20/03/2024		Total	Total
		2024	2025
<b>Eclairage Public</b>	Dépenses	455 000	487 200
	Recettes	185 600	144 000
	A financer	269 400	343 200
<b>Salle de Spectacles</b>	Dépenses	2 615 479	6 546 959
	Recettes	1 346 000	2 471 857
	A financer	1 269 479	4 075 101
<b>SDIE</b>	Dépenses	10 000	-
	Recettes		1 200
	A financer	10 000	- 1 200
<b>Police Municipale</b>	Dépenses	362 863	16 500
	Recettes	186 490	350 444
	A financer	176 373	- 333 944
<b>Cénotaphe</b>	Dépenses	5 398	501 240
	Recettes	-	348 320
	A financer	5 398	152 920
<b>Collégiale</b>	Dépenses	17 810	-
	Recettes	5 453	-
	A financer	12 357	-
<b>Subvention Hors grands projets - réalisés</b>	Dépenses	-	-
	Recettes	122 966	-
	A financer	- 122 966	-
<b>TOTAL</b>	Dépenses	3 466 550	7 551 899
	Recettes	1 846 509	3 315 821
	A financer	1 620 041	4 236 078

### 2.1.1. Fonctionnement

#### 2.1.1.1. Dépenses

Comme l'année dernière, **l'enjeu principal en matière de dépenses reste, en 2024, la maîtrise des coûts liés à l'énergie.**

Cet objectif doit être mis en œuvre par la mobilisation de deux leviers :

- D'une part, le maintien et l'évolution du plan de sobriété énergétique : maintien de l'intensité lumineuse de notre éclairage public à 30%, maintien de la baisse de 1 degré pour le chauffage de nos bâtiments et équipements ;
- Le maintien de la démarche d'économie de flux, notamment concernant le renouvellement de notre éclairage public et via un contrôle de consommation dans les bâtiments communaux. Ce dernier point doit se faire en s'appuyant sur les associations, les partenaires et des référents bâtimentaires dans les services. A titre d'illustration, l'arrêt du chauffage de la salle de tennis, mis en œuvre fin janvier, permettra également de générer des économies.

**Deuxième enjeu en matière de dépenses de fonctionnement : la ville a mis en œuvre sa démarche visant la vertu tant environnementale que financière de sa flotte automobile.**

Le travail mené en 2023 sur l'optimisation du parc automobile doit permettre de mieux contrôler également les dépenses inhérentes au bon fonctionnement de ce parc. A cet égard, il convient de noter que la commune a renforcé son parc électrique en se portant acquéreurs de petites citadines électriques (AMI). La part des locations a également été renforcée.

**Enfin, la poursuite de la politique de développement durable et de transition énergétique constitue le troisième enjeu de la ville pour 2024.** A cet égard, il convient de souligner que l'importance de cette politique ne saurait être limitée à la seule analyse de son budget, celle-ci ayant vocation, avec des moyens limités, à influencer sur l'ensemble de l'action municipale. C'est ainsi que le Plan Communal de Développement Durable (PCDD), a vocation à intégrer une réflexion multisectorielle : mobilité, logement, parcours éducatif, gestes du quotidien, etc. Pour ce faire, la commune a renouvelé le conventionnement avec trois associations (Groupe ornithologique et naturaliste, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, Chaîne des Terrils et Association Droit au Vélo), pour un montant total de 14,5 K€.

#### 2.1.1.2. Recettes

Les recettes prévues en 2024 s'élèvent à près de 32 K€. Elles intègrent :

- D'une part, la réalisation d'un rapport archéologique pour 14 K€ ;
- D'autre part, 18 K€ pour la redevance d'archéologie préventive.

#### 2.1.2. Investissement

##### 2.1.2.1. Dépenses

**S'agissant du « Seclin de demain », l'année 2024 est notamment marquée par :**

Mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) à travers 2 projets :

- Le lancement des travaux de la salle de spectacle en 2024 pour une livraison second semestre 2025 (2 615 K€ en 2024) ;
- La rénovation du pavillon accueillant la police municipale avec une livraison au premier trimestre 2025 (362 K€ d'études et de travaux en 2024) ;
- Par ailleurs, nous poursuivons les 2 dernières années de renouvellement total de notre patrimoine d'éclairage public en leds (2024 : 463 leds remplacés cette année à partir du printemps) pour un montant de 455 K€ en 2024 ;
- Afin de dégager des marges de manœuvre financières, certains projets sont décalés à 2026 (CTM, Collégiale **qui est conditionnée aux subventions de l'Etat en 2026 et à la réalisation d'une instrumentation d'une durée de 2 ans en amont de la rénovation**), et des cessions de bâtiments vont être initiées cette année afin de percevoir les recettes lors du pic de dépenses de 2025.

**S'agissant du « Seclin du quotidien », l'année 2024 est notamment marquée par :**

- La priorité donnée à la veille sur le patrimoine communal et nos espaces publics : suivi resserré du contrat relatif aux réparations de notre éclairage public, réparation de nos mobiliers urbains, de la voirie ;
- Pour autant, des aménagements seront réalisés cet été sur les entrées de ville Sud (giratoire de la ferme du paradis) et Nord (giratoire proche du Lidl) afin de créer une identité seclinoise, sécuriser les accès et favoriser les mobilités douces (vélo, piétons) ;
- Des aménagements seront réalisés sur le parc de la Ramie pour accueillir une programmation estivale ;
- Animation des marchés artisanaux pour 15 K€ ;
- Poursuite de la rénovation des cimetières : 71 K€ et 26 K€ de reports avec notamment le renouvellement des allées du cimetière Burgault et un jardin cinéraire sur le cimetière centre ;
- En plus des projets de salle de spectacle et de rénovation du pavillon, le SDIE, se traduit également par des travaux du quotidien dits de Gros Entretien et rénovation (GER) pour 672K€ cette année. A titre d'illustration, les toitures de la bibliothèque, du local archéologique, les boiseries de l'hôtel de Ville et les chéneaux de l'école Durot seront rénovés. Au-delà de cette mise en œuvre du SDIE, les dépenses d'investissement hors PPI atteignent 1 316 K€.

#### 2.1.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement attendues au titre de la politique Patrimoine, Aménagement et Services Techniques sont attendues aux alentours de 1 847 K€.

## 2.2. Parcours éducatif

Afin de renforcer la cohérence de l'action à destination de l'enfance et la jeunesse, l'exécutif a fait le choix de mettre en place dès 2020 une délégation politique dédiée à la notion de parcours éducatif (0-25 ans).

Afin de développer la transversalité et atteindre une cohérence éducative, **la politique Parcours Educatif rassemble les offres de services de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle**. Dans ce cadre, les services municipaux ont fait l'objet d'une réorganisation importante, avec la création du pôle Parcours Éducatif (PPE). Cette entité souhaite, pour 2024, stabiliser son organisation et son fonctionnement afin de maîtriser ses évolutions.

La politique Parcours éducatif intègre :

- La maison de la petite enfance, qui offre deux types d'accueil : la crèche familiale et le multi-accueil. Ces deux structures rassemblent une équipe de professionnelles pluridisciplinaires qui veillent au bien-être et à l'épanouissement des enfants en bas âge, se rendant également disponibles pour l'accompagnement des familles dans leur entrée dans la parentalité ;
- Des espaces de loisirs d'éducation, au cœur de l'action éducative locale, à destination des familles en période scolaire comme en période de vacances ;
- Des actions à destination des « plus grands » à travers, notamment, la mise en place des Accueils de Loisirs Jeunes (ALJ), d'un conseil des jeunes, d'une bourse au permis de conduire ainsi que d'évènements spécifiques ponctuels (Festijeunes, salon « Mon Métier Avenir », etc.).

Composé de 170 agents repartis sur 5 entités, le pôle Parcours Éducatif est le plus important de la collectivité en termes d'effectifs.

La mise en œuvre de la politique fait l'objet de nombreux partenariats, source de financements dans la conduite de l'action municipale. Parmi ceux-ci, la Caisse d'Allocations Familiales apporte un appui financier et technique essentiel, auquel s'ajoute d'autres soutiens solides dont celui de l'Etat, de la Région et du Département. La récente signature de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF constitue, dans ce cadre, un levier significatif dans la mise en place du projet éducatif de la commune. Le partenariat avec les établissements scolaires du territoire se renforce et les actions communes se développent.

Pour l'exercice 2024, le budget de la politique Parcours éducatif s'intègre pleinement à la stratégie financière pluriannuelle de la collectivité, par le financement de nouvelles opérations par redéploiement de crédits et, surtout, par l'émargement à de nouvelles recettes.

Avec des dépenses de fonctionnement quasi identiques à celles de l'année précédente, le pôle a réussi à développer ses opérations en maîtrisant ses dépenses notamment en intégrant la nécessaire culture de l'optimisation. Il est à noter un taux d'exécution budgétaire remarquable à plus de 95 % qui illustre le travail de fond réalisé sur la gestion budgétaire.

Les évolutions se portent principalement sur les recettes de fonctionnement. En effet, le PPE peut s'appuyer sur un réseau partenarial fort avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat, la Région et le Département. Les ambitions restent intactes et les équipes en lien étroit avec les élus continuent de développer la transversalité et atteindre la cohérence éducative recherchée. Ainsi un certain nombre de projets emblématiques seront initiés, poursuivis, renforcés ou reconduits :

- La Convention Territoriale Globale signée avec la CAF permet d'obtenir à la fois un appui technique et des co-financements plus importants et dans ce cadre le multi-accueil voit sa plage horaire élargie et ses capacités d'accueil passent de 10 à 12 places ;
- La classe transplantée à la neige est maintenue pour tous les élèves de CM2 des établissements publics,
- Le voyage de mémoire proposé à 30 collégiens de 3<sup>ème</sup> sera reconduit pour faire de nos jeunes « des passeurs de mémoire » ;
- Les actions destinées aux 16-25 ans sont poursuivies autour du repérage, de l'accès aux droits, à la formation, la remise à l'emploi en travaillant sur la levée des freins comme la mobilité en favorisant l'accès au permis de conduire. Dans ce cadre, la bourse au permis est également pérennisée. L'objectif est de favoriser le parcours vers l'autonomie des jeunes.

K€	BP 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 228 K€	1 742 K€
Investissement	105 K€	-

## 2.2.1. Fonctionnement

### 2.2.1.1. Dépenses

Stables par rapport au BP 2023, les dépenses de fonctionnement sont ajustées au regard du CA 2023, pour se situer à 1 228 K€.

Cette stabilité s'inscrit dans la stratégie du pôle visant à trouver son équilibre et à intégrer le développement de nouvelles opérations initiées en 2023 ou encore stabiliser les nouveaux fonctionnements des actions existantes.

De façon détaillée, le budget pour 2024 intègre pleinement la recherche d'optimisation de la dépense :

- **Petite enfance** (23 K€) : Augmentation des dépenses par le développement de la capacité d'accueil de son multi-accueil de 10 à 12 places et des charges fixes (couches et alimentation principalement) ; cette augmentation des dépenses est compensée par une hausse des recettes afférentes à ce dispositif ;
- **Enfance-jeunesse** (361 K€) : Budget en légère baisse (- 20 K€) qui traduit le rééquilibrage de certaines actions comme l'opération 16/25 ans ou encore l'Information jeunesse. Le transfert de l'EVS au Pôle Social et Public entraîne également un différentiel de - 5 K€ ;
- **Affaires scolaires** (817 K€) : il est envisagé une diminution des dépenses de l'ordre de 30 K€. Malgré un contexte d'inflation et d'augmentation qui se traduit par une augmentation du coût lié à la restauration (+ 12 K€) et la réinscription des cadeaux de fin d'année (+13 K€), la non-participation d'une école à la classe transplantée 2024 (- 40 K€) et le rattrapage du solde de la participation financière au fonctionnement de l'Immaculée Conception (- 15 K€) traduisent cette situation ;
- **Direction de Projets** (28 K€) : Sur le plan financier, la direction a porté en 2023, l'opération Nos Quartiers d'été (10 K€) et poursuivra en 2024 avec un budget alloué à hauteur de 16 K€. Il est attendu que la Direction développe des projets au sein des écoles et des Accueils de Loisirs en mettant à disposition des malles pédagogiques et en proposant des activités comme le « savoir rouler », planifié au Printemps 2024. Pour ce faire, la direction sera dotée d'un budget de 12 K€.

#### 2.2.1.2. Recettes

Les recettes au titre de la politique Parcours éducatif attendues pour 2024 s'élèvent à 1 742 K€.

La projection de recettes au titre de 2024 intègre, d'une part, l'indexation de la tarification des services sur l'inflation (+3,9%), l'augmentation (+20%) et, d'autre part, des soutiens financiers partenariaux en hausse :

- Sur le secteur de la **petite enfance**, la CAF reste un soutien important à l'activité qui permet aux recettes d'atteindre un niveau de plus de 733 K€ en 2023 (CA). Pour autant, une vigilance doit être observée face aux difficultés de recrutement des assistantes maternelles, susceptible d'impacter significativement une partie des recettes attendues (rémunérations familles et prestations CAF). La proposition reste ambitieuse et intègre cette donnée et propose un BP 2024 à hauteur de 650 K€ soit + 6 % par rapport au BP 2023 ;
- L'**enfance-jeunesse** est également largement accompagné par la CAF, ainsi que par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) notamment sur le dispositif « Colos apprenantes ». Ces accompagnements, ainsi que les participations familiales escomptées, projettent les recettes à hauteur de 535 K€ en 2024. A titre informatif, le CA 2023 s'élève à 510 K€ ;

- Les **affaires scolaires** ne bénéficient pas des mêmes partenaires financiers que les deux secteurs cités précédemment, et sont pour l'essentiel financées par la participation des familles. Dans ce cadre, la décision d'indexer la tarification sur l'inflation et l'optimisation de la recette permettra d'apporter des recettes supplémentaires sur le second semestre, pour atteindre un total de 545 K€ soit + 19 %. Un travail sur l'optimisation des recettes sera engagé en lien avec la réservation des repas (un cadre plus strict sera posé pour lutter contre l'absence de réservation des repas de certaines familles encore trop nombreuses) ;
- La Direction de projets bénéficie d'un accompagnement de 50 % sur l'opération « Nos Quartiers d'été ». Dans ce cadre, le budget alloué à cette opération étant de 16 K€, les recettes sont attendues à hauteur de 8 K€.

## 2.2.2. Investissement

### 2.2.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement du Parcours Éducatif s'élèvent en 2024 à 105 K€. A cet égard, il est important de souligner qu'elles intègrent exclusivement les opérations effectuées en propre par les services du PPE, l'ensemble des travaux étant centralisés par le pôle PAST à l'échelle de la collectivité.

Le BP 2023 est inférieur à celui de 2023, en raison de l'acquisition en 2023 de matériels de cuisine professionnels ce qui avait entraîné un niveau de dépenses d'investissement particulièrement conséquent. Les dépenses pour 2024 se répartissent de la façon suivante :

- La **petite enfance** intègre le renouvellement de son matériel du quotidien pour un montant de 13 K€. Ces achats sont nécessaires afin de garantir un matériel adapté garantissant la sécurité des tout-petits ;
- L'**enfance-jeunesse** s'inscrit dans un renouvellement du matériel mobile comme des tonnelles ou encore des équipements sportifs amovibles. Cette demande d'investissement se situe à hauteur de 18 K€ ;
- Les **affaires scolaires** projettent un budget d'investissement de 74 K€ afin de :
  - o Poursuivre l'acquisition de matériels de cuisine ;
  - o Améliorer l'ergonomie des postes de travail lié à l'entretien des bâtiments ;
  - o Équiper la nouvelle classe de l'école Marie Curie ;
  - o Poursuivre l'informatisation des écoles.

### 2.2.2.2. Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue en 2024.

## 2.3. Action sociale et services à la population

La politique Action sociale et services à la population rassemble les activités suivantes, sous la responsabilité administrative du pôle Social et Public (PSP) composé de 40 agents :

- **Action sociale, dont la relation avec le Centre Communal d'Action Sociale ;**
- **Gestion du France services ;**
- **Etat civil-Affaires générales ;**
- **Cimetières ;**

- **Elections ;**
- **Logement.**

Depuis le Comité Social Territorial du 15 novembre 2023, le service Séniors et la Direction de l'Espace de Vie Sociale ont intégré le Pôle Social et Public.

Cette reconfiguration du PSP poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser le déploiement d'un projet social global à destination de tous les Seclinois, quel que soit leur âge ou leur quartier d'habitation ;
- Renforcer le travail en transversalité des différents services, afin d'agir en complémentarité et d'assurer une prise en charge globale des usagers ;
- Faciliter le pilotage politique en concentrant, au sein d'un même pôle, l'ensemble des thématiques relevant de la délégation « Action sociale et Intergénérationnel » et du CCAS

K€	BP 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	639 125€	289 500€
Investissement	32 000€	0 €

### 2.3.1. Fonctionnement

#### 2.3.1.1. Dépenses

La **subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale** est fixée en 2024 à 400 K€, soit un montant identique à celui versé en 2023. Etablissement Public Administratif, le CCAS, dont la présidence est assurée par le Maire, est une entité distincte de la ville dotée d'une autonomie administrative et financière et dont les affaires sont régies par le Conseil d'Administration. Il est composé, à Seclin :

- D'un budget principal permettant la mise en œuvre de l'action sociale générale (prévention, aides individuelles, etc.) ;
- De deux budgets annexes, dédiés respectivement à la Résidence Autonomie Daniel Sacleux (RADS) et au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Après analyse des comptes des trois entités et prise en compte du fonds de roulement dont bénéficie le CCAS, une subvention de 400 K€ apparaît suffisante afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre des priorités du conseil d'administration.

Au titre de l'**état civil-affaires générales**, le budget de fonctionnement pour 2024 s'élève à 10 500€, correspondant à l'achat et à la réalisation de prestations pour les documents d'état civil (livrets de famille, reliure de registres, etc.). Il est stable par rapport à 2023.

Malgré l'organisation des élections européennes le 9 juin 2024, le budget ne prévoit pas de dépenses au titre des **élections**, l'achat du matériel nécessaire ayant déjà été réalisé au cours des exercices précédents.

Les dépenses de fonctionnement réalisées au titre du **France services** s'élèvent à 40 K€, financés à 100 % par l'Etat. Outre les dépenses de personnel, intégrées à la masse salariale générale et à la charge uniquement de la commune, elles correspondent aux frais de fonctionnement courant de la structure (frais d'impression, énergie, etc.).

Les dépenses de fonctionnement relatives au service **Séniors** s'élèvent à 73 900€. L'augmentation de 6,25% s'explique par le rattachement, dans son intégralité, du coût du banquet offert au Séniors (4 800€ transféré du budget Restauration).

Les dépenses relatives aux autres postes (colis, sorties, activités) restent stables, afin de maintenir une offre de service de qualité et diversifiée.

Les dépenses de fonctionnement de l'EVS sont maintenues au même niveau que le CA 2023, afin de respecter nos engagements pris avec la CAF et d'assurer une offre de services accessible à tous.

### 2.3.1.2. Recettes

Les recettes attendues en 2024 au titre de la politique « services à la population » s'élèvent à 90 K€, intégrant :

- 35 K€ au titre des concessions de cimetières (- 6 K€/BP 2023). Il paraît pertinent de se rapprocher du montant des recettes générées au CA 2023 (34,5 K€) ;
- 55 K€ au titre de l'état civil-affaires générales (2,3 K€ pour la dotation de recensement versée par l'Insee et 52,7 K€ pour la réalisation des passeports et cartes nationales d'identité (CNI) versés par l'Etat, intégrant la participation dans le cadre du dispositif « Comedec » (communication électronique des données de l'état civil) ;
- 40 K€ au titre du fonctionnement du France services (réévaluée de 5 K€ au niveau national par rapport à 2023).

Les recettes attendues au titre de la politique à destination des Séniors s'élève à 8K€. Elles intègrent la participation des usagers aux sorties à la journée et les subventions recherchées auprès des collectivités territoriales (Département) et des partenaires institutionnels (CARSAT). La participation des Séniors à certaines animations mises en place par la Résidence Daniel Sacleux et financées par le forfait autonomie attribué par le Département (25K€ en 2023) permet à la Résidence de s'ouvrir vers l'extérieur et de favoriser le lien social entre les résidents et les Séniors.

Les recettes attendues par la Direction de l'Espace de Vie Sociale sont en augmentation (151,5 K€ : +31,25% par rapport au CA 2023). Cette augmentation s'explique par une demande de subvention plus importante auprès de la CAF au titre de l'extension de certains dispositifs (mise en place d'un CLAS dans le quartier de Burgault) et par la recherche de cofinancement CAF à hauteur de 80%.

L'enveloppe de l'Etat dédiée au QPV reste stable (80 K€). L'EVS se dotera de nouveaux équipements destinés à favoriser le « aller-vers » (outils de diffusion nomades) et renouvellera le matériel pour animer les différents ateliers. Les recettes permettent de couvrir les dépenses.

## 2.3.2. Investissement

### 2.3.2.1. Dépenses

Pour rappel, les dépenses d'investissement liées à la gestion et à l'entretien des cimetières sont imputées sur le budget du PAST.

La ville s'étant engagé, au côté de la MEL, de LMH et de Feron Vrau, dans le programme OCTAVE, une nouvelle dépense d'investissement s'élevant à 32 K€ sera réalisée.

En proposant des logements adaptés et accompagnés, le programme OCTAVE permet de diversifier l'offre de logements destinée aux Séniors dans le cadre d'un parcours résidentiel intégrant la perte d'autonomie qu'elle soit liée à l'âge ou au handicap.

A ce titre, 8 logements PLA1 et PLUS seront construits dans le cadre de la réhabilitation de La Mouchonnière.

La participation de la ville s'élève à 4k€ par logement. Les institutions partenaires contribuent également au financement de ces nouveaux logements, avec une participation à hauteur de 7,5K€ par logement pour la MEL et 3,5K€ par logement pour la CARSAT.

### 2.3.2.2. Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue en 2024 au titre de la politique Action sociale, affaires générales et élections.

## 2.4. Rayonnement et Communication

La politique Rayonnement et Communication rassemble les délégations politiques suivantes :

- **Culture et Vie animale ;**
- **Rayonnement, Inclusion dans les manifestations et Communication ;**
- **Sports ;**
- **Vie Associative ;**
- **Relations Internationales ;**
- **Affaires patriotiques.**

Elle est mise en œuvre administrativement sous la responsabilité du pôle Rayonnement et Communication (PRC) composé de 70 agents.

Le projet municipal, pour cette politique, se décline selon **les propriétés suivantes** :

- Faire rayonner Seclin à travers des événements culturels, sportifs et populaires d'envergure et inclusifs dans l'objectif d'apporter des retombées économiques aux commerces de la ville et d'accroître le sentiment d'appartenance à la commune ;
- Faire vivre le travail de mémoire en travaillant notamment sur les enjeux de transmission ;
- Diversifier, enrichir l'offre et la médiation culturelle ;
- Moderniser l'image de la commune et développer son attractivité ;
- Permettre au tissu associatif de se développer et de s'épanouir en toute indépendance ;
- Renforcer les liens avec les villes jumelles ;
- Favoriser la cohabitation harmonieuse avec le monde animal.

K€	BP 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 045 525 €	678 090 €
Investissement	69 990 €	0 €

### 1.1.1. Fonctionnement

#### 1.1.1.1. Dépenses

Le budget du Pôle Rayonnement et Communication repose sur un juste équilibre entre la poursuite d'actions courantes portées par ses services et la mise en œuvre de nouveaux projets principalement culturels, événementiels et sportifs. Tout cela étant rendu possible grâce à la mise en place d'un travail en transversalité renforcée et d'une optimisation des ressources à l'échelle du pôle.

De façon détaillée, le budget pour 2024 intègre notamment :

- **Rayonnement (288K€)** : Le budget Rayonnement est en baisse de 42K€ par rapport au BP 2023 et surtout très nettement inférieur au CA 2023. Pour rappel l'année 2023 a été marquée par un contexte de violences urbaines ayant nécessité le renforcement de mesures sécuritaires lors de l'organisation des événements et le report de la fête des Harengs (ce qui a généré des coûts supplémentaires). Néanmoins, l'enveloppe consacrée aux grandes manifestations de la ville permettra la poursuite d'une offre événementielle de qualité, en intégrant cependant un objectif de rationalisation des dépenses (50 K€ par grand événement). Une enveloppe globale de 45 K€ a été arbitrée pour la mise en place de nouveaux rendez-vous, dits de loisirs lors de périodes clés telles que Pâques, Halloween, les vacances d'été (et les Jeux Olympiques). Un nouveau lieu de vie convivial au cœur du Parc de la Ramie sera par ailleurs impulsé, favorisant les rencontres et renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté. Pour ce BP 24, les dépenses liées aux opérations de « Marketing territorial » ne sont plus imputées sur le budget Rayonnement. Le transfert de cette ligne s'effectue en faveur de la Communication. Enfin, l'enveloppe consacrée au dynamisme commercial est transférée au PAST ;
- **Vie associative, jumelages, travail de mémoire (138 K€)** : Les crédits sont proposés à enveloppe constante par rapport au BP 2023. Le niveau des subventions (fonctionnement et projet) est maintenu et l'accompagnement des associations dans la mise en œuvre de leurs projets est renforcé (actions de formation envisagées). Une nouvelle version du forum des associations, visant à valoriser l'engagement des bénévoles et à renforcer les liens entre les associations et les habitants est par ailleurs

initiée avec un budget alloué de 7K€. Les enveloppes dédiées aux échanges avec les villes jumelées<sup>4</sup> et au voyage de mémoire sont par ailleurs maintenues ;

- **Bibliothèque (57 K€)** : Le budget 2024 est en augmentation de 3,8 K€ par rapport au BP 2023 du fait de l'intégration du réseau du Mélantois dans la Bibliothèque Numérique Métropolitaine et de la refonte du site internet à la charge des collectivités. Pour la partie bibliothèque, le budget est légèrement supérieur, en intégrant la programmation de 6 rencontres d'auteurs et d'illustrateurs avec le public pour 2,5 K€ ;
- **Communication (112 K€)** : Le budget connaît une augmentation, en raison du transfert de ligne « Marketing territorial » entre le Rayonnement et la Communication (16 K€) et de la définition d'un budget de 12 K€ alloué à la sollicitation de prestataires extérieurs (graphistes, vidéastes, etc) ;
- **Culture / Centre Municipal d'Expression Musicale (180 K€)** : Le budget 2024 est stable même si les crédits affichés sont en baisse car la sollicitation du dispositif de l'aide à la diffusion permettra à la ville de bénéficier de 2 à 3 spectacles avec prise en charge à hauteur de 50 % par le Département. Le budget prévoit également le renforcement de la convention avec le Trianon (12 dates) et une programmation culturelle riche et diversifiée maintenue à un niveau de dépenses important, en intégrant un nouveau temps-fort « Seclin fait son Avignon », preuve de l'attachement de la municipalité à l'offre culturelle pour tous les publics. La médiation culturelle sera développée à destination des publics cibles en amont de l'ouverture de la salle de spectacle, de la résidence d'artistes et de la mise en place de la micro-folie ;
- **Sports (266 K€)** : Le budget est en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 52 K€) afin de permettre la mise en œuvre d'opérations de maintenance et de nettoyage de certains équipements sportifs de la ville (terrain synthétique, terrains de tennis, piste d'athlétisme, etc.). La très forte augmentation du coût des produits d'entretien de la piscine a également obligé à revoir à la hausse l'enveloppe dédiée (20 K€). Enfin, une enveloppe de 10 K€ est ouverte pour créer un événementiel dédié aux 50 ans de la piscine (inaugurée le 01.05.1974).

#### 1.1.1.2. Recettes

Les recettes attendues au titre du pôle rayonnement et communication sont en augmentation (+24,9 %), du fait d'une optimisation des tarifs qui entraîne mécaniquement une hausse. Afin de maintenir une tarification basse et juste tout en veillant à l'équilibre financier de la commune, sera appliqué à tous les tarifs du pôle une indexation (+3.9 %), suivie d'une augmentation (+ 20 %). Toutefois, concernant les droits d'inscription au CMEM, les premières tranches seront sanctuarisées dans ces évolutions tarifaires. Seule une indexation leur sera appliquée, ceci dans un souci d'équité de traitement et de justice sociale.

Les recettes prévisionnelles (678 K€) intègrent les évolutions suivantes :

- **Rayonnement (28 K€)** : Les recettes prévisionnelles intègrent le transfert de la ligne « Gestion des salle » (jusqu'alors attribuée au service finance) ainsi que le versement

---

<sup>4</sup> La commune est jumelée avec les villes d'Apolda (Allemagne), Larkhall (Ecosse), Zabrze (Pologne), et Méguet (Burkina Faso).

potentiel d'une subvention de la Région, sollicitée pour les 60 ans de la fête des Harengs, dans le cadre de l'AAP Hauts de France en fête (16K€) ;

- **Bibliothèque et réseau de lecture (20 K€)** : Les recettes sont en diminution en raison de l'intégration du réseau à la Bibliothèque Numérique Métropolitaine depuis janvier 2024 ;
- **Culture/Centre Municipal d'Expression Musicale** : Le budget s'élève à **87 K€** intégrant en particulier l'effet de la réévaluation des tarifs culture et CMEM ;
- **Sports** : Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **503 K€**. Elles intègrent la dotation de la MEL (Plan Piscine), en augmentation en 2024 (+ 40 K€) et la réévaluation des tarifs « Piscine », « salle de musculation », « Location de salles ». Y est également intégrée une recette « piscine » de 60 K€, survenue en toute fin d'année 2023 et déposée tardivement à la trésorerie.

### 1.1.2. Investissement

#### 1.1.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement au titre du rayonnement et de la communication s'élèvent en 2024 à 70 K€.

- **Rayonnement** : 5 K€ afin de permettre le renouvellement d'une partie du matériel et de l'électroménager des salles municipales en location ainsi que l'acquisition de mobilier d'extérieur pour les grands événementiels ;
- **Culture/Centre Municipal d'Expression Musicale** : 44 K€, dont 10 K€ pour la poursuite du projet « Art dans la ville » et 34 K€ pour le renouvellement d'une partie du parc instrumental et de matériel culture vétuste (sonorisation et éclairage scénique pour les prestations extérieures) ;
- **Communication** : suite à la poursuite d'achat de nouveaux matériels en 2023, 1 K€ pour l'acquisition d'une palette graphique, pour développer la communication numérique de la commune ;
- **Sports** : 19 K€, en particulier afin de moderniser les équipements sportifs (garde-corps, trampoline, horloges, échelle piscine, cabines de douche, buts à 8 rabattables etc.).

#### 1.1.2.2. Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue en 2024 au titre du Pôle Rayonnement et Communication.

## 2.5. Fonctions support et Assemblée délibérante

Les fonctions support relèvent de la délégation politique Finances et Ressources humaines et, pour certains sujets, de la décision directe du Maire.

Elles rassemblent administrativement les activités suivantes, sous le pilotage direct de la direction générale des services, du cabinet et du pôle Ressources et comptent 33 agents :

- **Administration générale** ;
- **Ressources humaines** ;
- **Prévention-handicap-santé** ;
- **Police municipale** ;

- **Systemes d'information ;**
- **Opérations diverses, y compris comptables.**

Pour une meilleure lisibilité et dans un souci de transparence, les dépenses relatives aux élus (indemnités, formations, etc.) sont intégrées à cette politique.

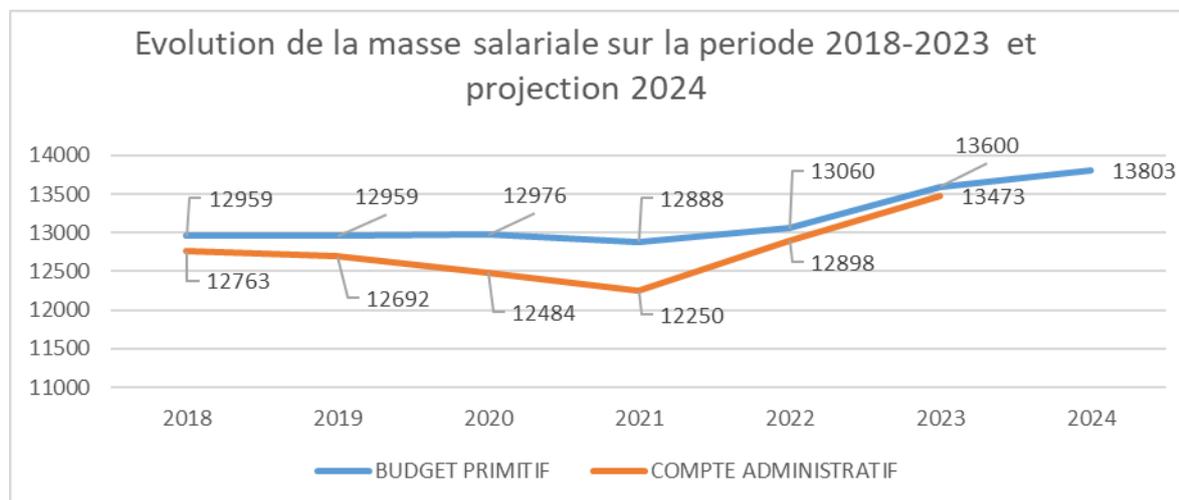
### 2.5.1. Fonctionnement

#### 2.5.1.1. Dépenses

- **Ressources humaines**

#### Chapitre 012 \_ charges de personnel.

S'élevant à 13 473 K€ au CA 2023, les dépenses de personnel sont projetées en 2024 à 13 803 M€ soit une augmentation maîtrisée de 330 K€ (2,4%) malgré les décisions nationales entraînant une hausse mécanique de ces dépenses (sans compensation).

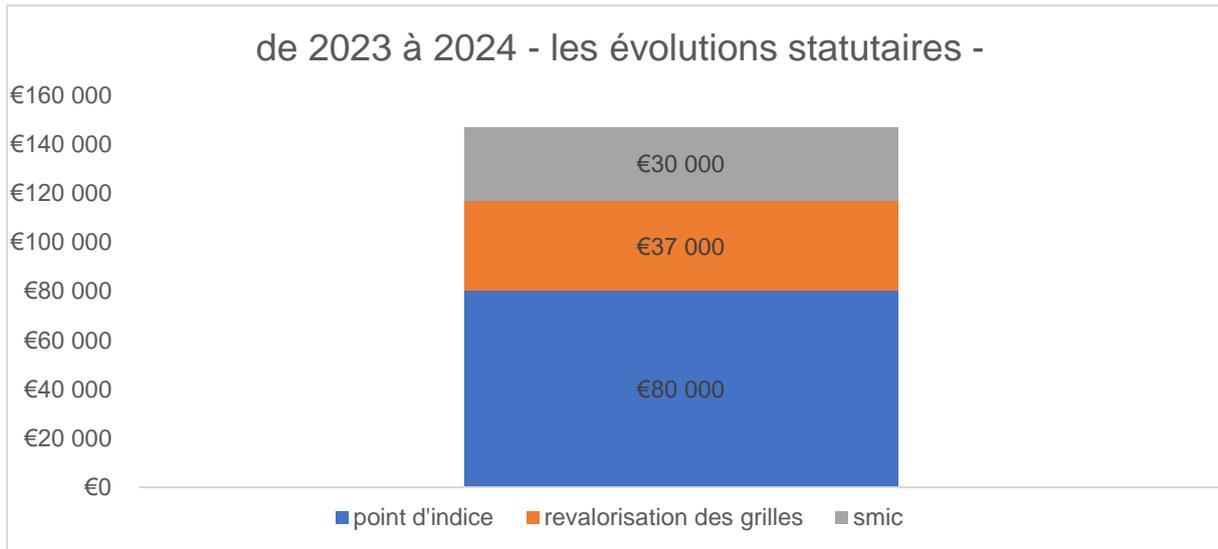


Depuis maintenant 2 ans, différentes mesures importantes prises par l'Etat impactent les charges de personnel des collectivités. Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le point d'indice a été augmenté de 3.5%, il y a eu une revalorisation du SMIC et des grilles de catégorie C ou encore le versement de la prime inflation.

En 2023, les charges de personnel étaient encore en hausse, ce qui s'explique pour grande partie, par l'application des mesure salariales, telle que la revalorisation du point d'indice au 01/07/2023, la refonte des grilles et l'augmentation du SMIC.

Pour l'année 2024, malgré les efforts de la collectivité pour maîtriser au mieux ses dépenses de personnel, ce qui se matérialise d'ailleurs par une décélération de l'augmentation des dépenses sur le chapitre 012, il est néanmoins prévu une augmentation des charges de personnel engendrée par les mesures prises au niveau national. Ainsi, sont pris en compte :

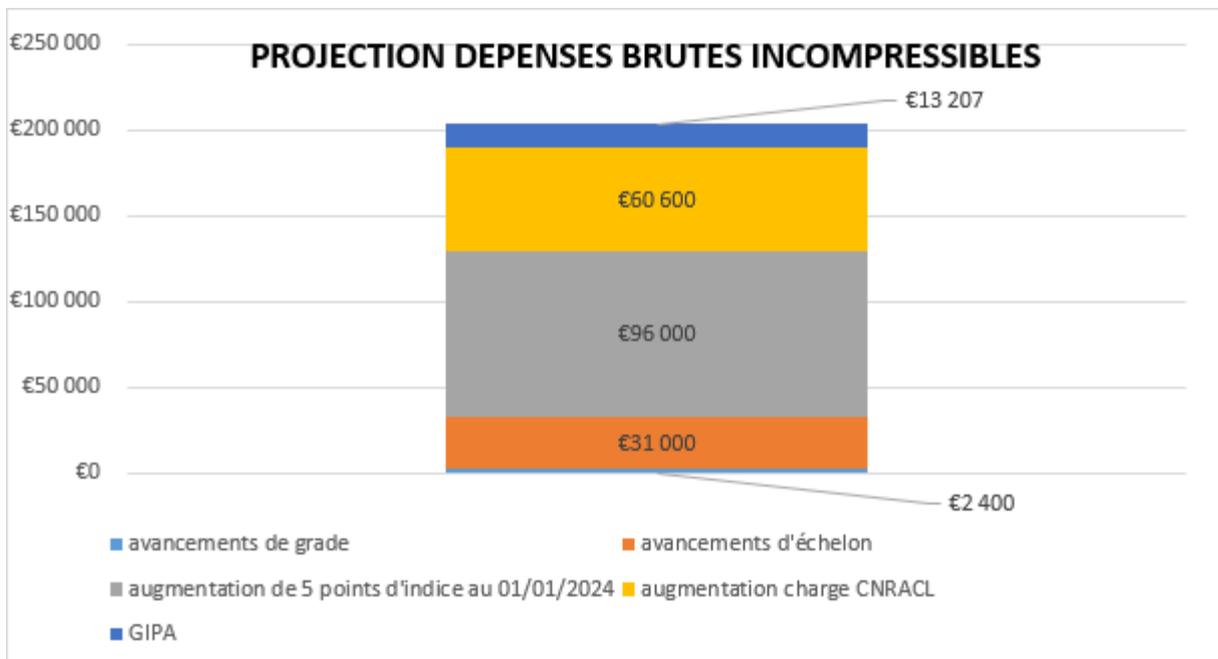
- L'impact de la hausse du point d'indice, la revalorisation des catégorie B et C, l'augmentation du SMIC sur une année pleine.



A ces 147 K€ liés aux mesures prises sur 2023 ayant un impact en 2024 sur année pleine (cf. diagramme ci-dessus), s'ajoutent :

- L'attribution de 5 points d'indices majorés pour tous les agents publics. (96000 €) ;
- Une hausse de la part patronale de la cotisation CNRACL (60600 €) ;
- Comme chaque année, les charges de personnels évoluent en fonction du GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) dont les évolutions de carrière (avancement d'échelon et de grade : 33 400€).

Cf. diagramme ci-dessous :



Au regard de l'importance des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement (65% en 2023 – néanmoins en baisse depuis 2021 où elles atteignaient 69%), de ces surcoûts issus de mesures nationales et dans un souci de rigueur budgétaire, il apparaît opportun d'agir sur **la maîtrise de la masse salariale**.

Ainsi, une réflexion est portée sur :

- La pertinence des remplacements quand un agent quitte la collectivité dans le cadre d'une mobilité ou d'un départ à la retraite, par exemple. Ainsi, le support de poste n'est pas automatiquement reconduit. La collectivité veille à se réinterroger sur le périmètre des missions (recrutement à l'identique ou sur des missions nouvelles) voire sur l'utilité du poste lui-même au regard de l'évolution du contexte. Dans le même ordre d'idée, la collectivité favorise la mobilité interne et la valorisation des compétences afin de répondre au mieux aux besoins sans pour autant recruter de personnels externes supplémentaires ;
- Le volume des heures supplémentaires.

En termes de recrutements prévus en 2024, sont pris en compte :

- 2 policiers municipaux. En effet, la cible en termes d'effectifs de la police municipale est fixée à 8 agents. Le recrutement se fait au fur et à mesure de l'organisation de ce service en lien avec les besoins de terrain ;
- 1 agent en contrat « adultes relais » à l'Espace de Vie Sociale (EVS) afin de favoriser le lien entre les habitants du quartier prioritaire et les services publics dans une logique de médiation ;
- Des contrats d'agents non permanents entre 4 et 6 mois dans le cadre des fouilles.

Nombre d'agents	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	232	57%	225	59%	222	59%	227	60%	224	61%	233	64%
Agents non titulaires permanents	44	11%	51	13%	70	18%	70	18%	61	17%	54	15%
Agents non titulaires (vacataires)	128	32%	106	28%	87	23%	83	22%	79	22%	79	21%
Effectif total	404	100%	382	100%	379	100%	380	100%	364	100%	364	100%

Il est à noter que d'autres projets se profilent au niveau national pour l'année 2024, voir 2025 :

- La généralisation d'une prime au mérite ;
- L'instauration d'une négociation annuelle obligatoire des rémunérations.

Au-delà des considérations financières et dans une logique de lutte contre l'absentéisme, la ville poursuivra ses actions en faveur **de la qualité de vie au travail**.

Ainsi, la politique de prévention interne est en cours de structuration autour de 2 documents pivots :

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Celui-ci va être actualisé dans les prochains mois. Un premier travail a été opéré en 2023 autour du DUERP du centre archéologique ;
- Le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ce document, intimement lié à l'évaluation des risques, va permettre de prioriser les actions à mettre en place pour réduire les dangers liés à l'activité professionnelle des agents.

Ces documents structurants seront soumis aux membres de la formation spécialisée en santé et sécurité au travail.

Dans le cadre de cette formalisation de la politique de prévention, l'usage des registres santé et sécurité au travail va être renforcé après avoir été relancé en 2023. Pour ce faire, les assistants de prévention, dont le réseau a été réactivé en 2023, seront mobilisés.

Dans la droite ligne de cette politique de prévention, il convient de noter que lors de la reprise d'agents rencontrant des difficultés liées à des problèmes de santé physique, le conseiller de prévention travaille sur l'aménagement des postes en lien avec le FIPHFP (taux RQTH 2024 : 6%), la médecine du travail. Ainsi, des aménagements peuvent avoir lieu rapidement pour assurer une reprise de l'agent dans les meilleures conditions possibles.

Une attention particulière est également portée sur la mise en place de formations en lien avec la sécurité et la santé au travail. Ainsi, 10 000 € environ seront consacrés à cette thématique.

Une réflexion est, par ailleurs, portée sur la notion de travailleur isolé. L'objectif est de diminuer les risques liés à cette problématique en mettant à disposition des DATI (Dispositifs d'Alerte pour Travailleurs Isolés).

Des enquêtes sur les accidents de travail seront désormais systématiquement mises en place. Un nouveau document est en cours de validation. Celui-ci devra permettre d'identifier les causes de l'accident dans la mesure du possible (souci technique, d'organisation, de matériel).

La qualité de vie au travail passe également par le développement du télétravail. Les retours des agents télétravailleurs sont très positifs : gain de temps pour le trajet, diminution de la fatigue, renforcement de la concentration, ...

Certes le télétravail n'est pas ouvert à tous mais il a vocation à s'élargir notamment chez les personnels administratifs.

Les plans canicules et grands froids sont, par ailleurs, en vigueur. Cependant, au-delà de ces dispositifs, on peut observer un besoin d'adapter davantage les horaires de travail des agents notamment l'été lors des pics de chaleur. Cette question sera abordée lors de l'évaluation de la mise en place des 1607 heures.

Les permanences psychologiques individuelles mises en place depuis 2 ans sont utiles et appréciées. Il est prévu pour cette année 2024 de favoriser des moments de supervision dans certains services, en particulier à l'état civil, au CCAS et à la police municipale (au regard des contacts publics fréquents et des tensions que cela peut générer). La présence de la psychologue du travail nous permet également d'aborder d'autres sujets douloureux pour les équipes selon les événements. Cela a été particulièrement précieux dans le cadre des événements malheureux traversés en ce début d'année 2024.

Enfin, la collectivité compte bien poursuivre son accompagnement des agents afin de leur permettre de valoriser leurs compétences et d'évoluer dans leur carrière. Ainsi, afin de favoriser la professionnalisation des agents, la collectivité fait le choix d'augmenter le budget formation (011). Il est proposé un budget de 80147 €.

Répartition des formations 2024 par pôle	
Patrimoine, Aménagement et Services techniques	8890€
Parcours éducatif	17665€
Police municipale	22597€
<b>Pôle rayonnement et communication</b>	9445€
Fonctions support (dont systèmes d'information – transversal)	21550€
<b>TOTAL</b>	<b>80147€</b>

- **Administration générale**

Les dépenses de fonctionnement au titre de l'administration générale s'élèvent en 2024 à 149 700 € (140 000€ au BP 2023), intégrant l'ensemble des dépenses diverses à la vie quotidienne de la collectivité.

- **Prévention-handicap-santé**

S'élevant à 13,3 K€ en 2024, les dépenses au titre de la prévention, du handicap et de la santé intègrent :

- Prévention : 6,1 K€ (consommables, renouvellement des pharmacies, achat de petit matériel pour le fonctionnement du plan communal de sauvegarde) ;
- Handicap-santé (7,2 K€) : 5 K€ santé et 2,2K€ handicap (petit équipement, prestations de service, alimentation).

- **Police municipale**

Les dépenses portées par la police municipale s'élèvent en 2024 à 61 K€ en fonctionnement : équipements vestimentaires, munitions, fourrière automobile, fourrière animale, adhésion voisins vigilants, maintenance préventive et curative du dispositif de vidéo protection.

- **Systèmes d'information**

Les dépenses de systèmes d'informations (informatique et téléphonie), sont conçus à l'échelle de l'ensemble de la collectivité. Elles intègrent des dépenses récurrentes comprenant les frais d'abonnements, le matériel de petit équipement pour les opérations réalisées en régie ainsi que les maintenances et droits d'utilisation des progiciels s'élevant à 350K€.

- **Elus**

Le budget 2024 intègre 251 K€ de dépenses au titre du fonctionnement de l'assemblée délibérante :

- Indemnités : 205 K€ ;
- Cotisations : 41 K€ ;
- Formations : 3 K€ ;
- Frais de mission : 3 K€ ;

Comme pour les services municipaux, une formation sur la méthodologie de projet était planifiée en 2023 au profit des élus. Elle n'a pu être mise en place et est donc reportée en 2024. D'autres formations en lien avec les prérogatives des élus pourront être planifiées.

### 2.5.1.2. Recettes

La politique Fonctions supports et Assemblée délibérante intègre, au titre des ressources humaines, une recette de 86 K€ pour les remboursements sur rémunération du personnel suite notamment à des arrêts maladie. Par ailleurs, au titre de la convention de mise à disposition d'un agent communal au CCAS pour la fonction de responsable administrative, le CCAS verse la somme de 32K€ à la ville.

### 2.5.2. Investissement

#### 2.5.2.1. Dépenses

- **Administration générale**

Les dépenses d'investissement au titre de l'administration générale s'élèvent en 2024 à 29,5 K€, intégrant l'ensemble des dépenses diverses à la vie quotidienne de la collectivité (remplacement du mobilier, équipements spécifiques, etc.).

- **Police municipale**

37 k€ sont prévus en lien direct avec l'incendie du poste de police : armes, caméras piétons, radar fixe, remise en état du centre de supervision urbain.

- **Systèmes d'information**

Les dépenses d'investissement intègrent le renouvellement du parc informatique et le projet de sécurisation de notre architecture réseau pour 120K€.

- **Prévention-handicap-santé**

4230€ sont budgétés en investissement pour acquérir un défibrillateur et du mobilier ergonomique.

#### 2.5.2.2. Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue en 2023 au titre de la politique Fonctions supports et Assemblée délibérante.

## Conclusion

Assumant la nécessité de remettre en état son patrimoine laissé en jachère pendant des décennies, et de maintenir le niveau de service public rendu aux seclinois, le tout sans augmentation d'impôts, la municipalité est tenue de mener une politique de rationalisation de ces dépenses de fonctionnement (maîtrise des dépenses de personnel et des charges à caractère général notamment) et d'optimisation de ces recettes (indexation et augmentation des tarifs dans le respect de l'équité de traitement et de la justice sociale). D'autres leviers visant à augmenter les recettes (emprunt, cessions) vont également être actionnés.

Cette solution doit permettre de poursuivre le redressement des comptes de la commune et de retrouver le souffle indispensable à la poursuite des investissements nécessaires à la modernisation de notre commune pour les générations futures.